



# ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

## EDITO

Si vous souhaitez monter un projet sous forme coopérative, la CRES organise régulièrement des informations collectives sur les statuts SCOP et SCIC.

Vous pouvez contacter la CRES pour vous inscrire aux prochaines présentations.

**MERCI DE FAIRE VIVRE  
CETTE LETTRE ET DE  
NOUS PROPOSER DES  
ARTICLES**



02.62.21.50.60

## L'ASSOCIATION K'DI LE CŒUR ET L'ÉPICERIE SOCIALE DE SAINT-LEU.

Les épiceries sociales sont des petites surfaces alimentaires où il est possible, pour certaines personnes, et sous certaines conditions, de faire ses courses à prix très réduits.

Elles sont mises en place par des associations caritatives ou à vocation humanitaire, ou encore les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), qui souhaitent permettre à des personnes en grande difficultés financières de s'alimenter, sans passer par le système des "colis", et de transférer un budget destiné initialement à l'alimentation vers d'autres charges.

Elles s'adressent à des personnes ou des familles en grande précarité, en les aidant pendant une période déterminée, éventuellement renouvelable.

### *Les épiceries sociales à la Réunion.*

Il existe actuellement trois structures de ce type sur l'île de la Réunion, une dans l'Est, une dans le Nord, et une dans l'Ouest, depuis Décembre 2009.

### *L'épicerie sociale de Saint Leu.*

Créée en septembre 2009, l'association K'di le Cœur a pour but de gérer l'épicerie sociale de Saint-Leu. Inaugurée en décembre 2009, elle compte au mois d'avril 2010 déjà 26 familles membres, gérées par trois employés : une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF), une secrétaire et un employé polyvalent.

### *Une création faisant suite à un constat de terrain.*

Un état des lieux en 2008 montrait qu'il y avait environ 1000 interventions auprès des familles de la commune. La Mairie de la commune s'est alors interrogée sur comment combler ce manque, et a donc décidé de créer une épicerie sociale.

Afin de permettre des financements croisés et variés (CAF, DRASS, Conseil Général, CCAS), ils décidèrent de créer l'association « K'di le cœur » pour porter et gérer l'épicerie sociale.

### *Fonctionnement de l'épicerie sociale.*

Les personnes dans le besoin font une

demande auprès d'un travailleur social. La demande est étudiée et soumise à une commission d'admission.

La famille admise (pour une durée de 3 à 6 mois maximum) est alors convoquée par la CESF de l'épicerie sociale. Un contrat est alors signé entre trois parties (la famille, la CESF et le travailleur social), celui-ci fixant les conditions d'accompagnement de la famille ainsi que les contraintes.

L'épicerie sociale est ouverte aux membres deux matinées par semaine, et propose des produits alimentaires de base et des produits d'hygiène et de propreté.

### *Les buts poursuivis.*

L'accompagnement par la CESF (gestion du budget et gestion courante) et la possibilité d'acheter ses denrées à l'épicerie sociale permet aux familles de régler leurs dettes, de réguler leur situation financière, afin qu'elles puissent par la suite mieux gérer leurs situations seules, qu'elles deviennent actives.

Les familles doivent payer leurs denrées (10% du prix courant), et les économies générées par ce dispositif permettent de couvrir les dettes, ou permettent des réinjections sur d'autres postes.

L'association offre aussi aux familles l'opportunité de participer à des actions collectives, telles que les ateliers cuisine ou les démonstrations d'utilisation des produits de base pour en faire des produits élaborés.



Mme Amandine COUTAYE CESF de K'DI  
M. Abel CADET, président de l'association.  
Contact: Association K'DI, 3 rue de l'Etang  
97436 Saint leu  
☎ 0262 54 85 08  
Mail: kailecoeur@yahoo.fr



## LE COIN DU NET

[www.entreprise-reunion.re](http://www.entreprise-reunion.re)

Le nouveau portail de la création d'entreprise à la Réunion, toute l'information pour mettre en œuvre son projet, qu'il soit du secteur marchand ou autre.

[www.culture-proximite.org](http://www.culture-proximite.org)

Le site de l'association OPALE qui a pour but d'accompagner la consolidation et le développement des structures artistiques et culturelles, principalement associatives et employeuses. Des outils sont à disposition sur son site.

[www.econosoc.be](http://www.econosoc.be)

Portail belge de l'ESS, il met en lumière toutes les expériences positives et reproductibles du secteur.

CHAMBRE RÉGIONALE  
DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
DE  
LA RÉUNION

PUBLICATION AVRIL  
2010

C/O MAISON DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
14, BOULEVARD  
D'ORET  
BP 340  
97467 SAINT-  
DENIS CEDEX

TÉLÉPHONE  
02 62 21 50 60

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

## Dispense de cotisations et prestations sociales.

Au cours d'une année, les comités d'entreprise ou les entreprises peuvent donner des bons d'achat ou des cadeaux aux salariés. Ces derniers peuvent donner lieu à exonération de cotisation et contributions sociales sous trois conditions :

- Ils sont octroyés en relation avec un événement ;
- Leur utilisation est déterminée ;
- Leur montant est conforme aux usages.

La présomption de non assujettissement de l'ensemble des bons d'achat ou cadeaux ainsi attribués s'applique lorsque le montant global de ces derniers ne dépasse pas le seuil de 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 144€.

Certains cas particuliers peuvent exister (conjoint travaillant dans une même entreprise, cumul d'un bon d'achat et cadeau pour un même événement, etc.). Dans ces cas, des adaptations sont prévues pour apprécier les seuils. *Source : lettre circulaire Acoiss n°2010-011 du 21 janvier 2010*

## UNE STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LABELISÉE QUALIREI : SERVICE INTERIM.

### Les entreprises d'insertion (EI).

Elles ont pour objet social l'insertion de personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles. Elles se sont ainsi positionnées comme outils de l'action sociale. Elles ont pour fonction :

- La requalification sociale : recherche de solutions aux difficultés sociales, résolution des problématiques personnelles, etc.
- La requalification professionnelle : apprentissage de gestes, attitudes, rythmes liés au travail, acquisition de savoirs-faires, etc.
- La médiation ou la « passerelle » vers l'emploi.

(CNEI) depuis 6 ans, et ce dernier sensibilise tout adhérent à une démarche de labellisation QUALIREI dès signature de leur charte : la charte nationale des entreprises d'insertion, adoptée en 2003. D'une part, l'entreprise avait la volonté d'améliorer le service pour gagner en efficacité, et d'autre part, l'Etat a proposé depuis 2009 une nouvelle convention aux SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) qui leur fait passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les dirigeants ont donc décidé de mettre en place une procédure qualité, qui répond aux deux objectifs.

### Le label QUALIREI.

La démarche de labellisation QUALIREI a pour objectif de reconnaître, renforcer et garantir la qualité des pratiques sociales des entreprises d'insertion. Les entreprises d'insertion peuvent ainsi faire reconnaître la pertinence et l'efficacité de leurs pratiques sociales.

Le label joue un rôle important de communication externe, tant auprès des pouvoirs publics locaux que des partenaires économiques en plus de leur permettre de vérifier que l'accompagnement social qu'elles ont mis en place est cohérent avec leur mission.

Le label est aussi un outil de management interne, mesurant les objectifs par rapport aux résultats, et permettant ainsi l'amélioration constante et le développement de l'entreprise.

C'est une première à la Réunion et dans l'Outre-mer, l'ETTI Service Intérim vient d'être labellisée QUALIREI.

Ce label reconnaît la double valeur ajoutée de l'entreprise : économique et humaine.

Contacts :

M. Eric MATZ  
M. François PROUST  
Directeurs associés.  
0262 20 93 93

Service Intérim   
l'intérim plein de ressources !

La structure est partie d'une association intermédiaire, créée en 1995, qui a été transformée en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) à partir de 1998. Cela permettait alors à M. Eric MATZ et M. François PROUST, directeurs associés, d'élargir le cadre de leur activité.

La première agence s'est implantée à Saint-Paul, ou le secteur professionnel historique de la structure (le tourisme) est prédominant. En 2000, une seconde agence s'est ouverte sur le Nord, et en 2006 dans le sud (Saint-Pierre).

Service Intérim propose des postes dans différents secteurs :

- Les grandes et moyennes surfaces ;
- L'hôtellerie restauration ;
- La distribution logistique ;
- Autres (agents de production, d'entretien, standardistes, etc.

L'entreprise est adhérente au Comité National des Entreprises d'Insertion